



## **1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins**

Mme Landry invite les membres à visionner une vidéo de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

Les membres visionnent la vidéo.

## **2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée**

### **2.1. Règles pour participer à l'AGA**

Après la vidéo, Mme Landry remercie le président du Mouvement Desjardins et invite Mme Bizier à préciser les informations qui faciliteront le bon déroulement, les votes en direct et les interactions durant l'assemblée.

Mme Bizier présente les modalités de fonctionnement et de bon déroulement et retourne la parole à Mme Landry.

### **2.2. Nomination des personnes scrutatrices**

Mme Landry propose la nomination de 2 employées de la Caisse comme scrutatrices, soit Mme Romaiassa Sabrina Silarbi et Mme Justine Tremblay, qui seront responsables d'assurer le respect du processus de votation, notamment en procédant au décompte des votes. Mmes Silarbi et Tremblay s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver les résultats secrets, tant qu'ils ne seront pas officiellement annoncés.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ de nommer Mmes Silarbi et Tremblay scrutatrices.

### **2.3. Adoption de l'ordre du jour**

La présidente invite Mme Calasin à présenter l'ordre du jour aux membres présents.

Mme Calasin fait la lecture de tous les points de l'ordre du jour et retourne la parole à la présidente.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### **2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 19 avril 2022**

Étant donné que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 19 avril 2022 a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site internet de la Caisse et que les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 19 avril 2022.

### **3. Retour sur l'année 2022**

#### **3.1. Rapport du conseil d'administration**

La présidente présente les administrateurs de la caisse ainsi que la revue des principales réalisations de l'année 2022. Elle termine sa présentation en remerciant les administrateurs, les gestionnaires ainsi que les employés. Elle poursuit en remerciant tout spécialement M. Jean-Pierre Cantin qui guide les employés et les gestionnaires vers l'objectif ultime de mettre les réels besoins des membres en priorité.

Elle termine en remerciant les 72 407 membres de la Caisse pour leur confiance.

#### **3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques**

Mme Fortin présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques et mentionne :

##### **1. Conflit d'intérêts**

Qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'est à déclarer;

##### **2. Conformité des dépôts et prêts accordés aux personnes intéressées**

Qu'il n'y a eu aucune dérogation;

##### **3. Contrats de fourniture de biens ou de services accordés par la Caisse à des personnes visées par le code.**

Qu'aucun contrat n'a été conclu.

#### **3.3. Rapport financier**

Mme Landry invite les membres à écouter une courte vidéo portant sur l'évolution des résultats financiers du Mouvement Desjardins.

Les membres visionnent la vidéo sur l'évolution des résultats financiers du Mouvement Desjardins. Après la vidéo, Mme Landry invite le directeur général, M. Cantin, à présenter les faits saillants du rapport annuel de la Caisse au 31 décembre 2022.

M. Cantin invite les membres à visionner une vidéo sur la situation financière de la Caisse pour l'année 2022. Il mentionne qu'il pourra répondre aux questions des membres par la suite.

Les membres visionnent la vidéo.

Après la vidéo, aucune question n'est posée par les membres concernant la situation financière de l'année 2022 de la Caisse.

#### **3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu**

Mme Landry invite Mme Calasin, membre du comité Fonds d'aide au développement du milieu (« FADM »), à présenter le rapport sur l'utilisation du FADM.

Mme Calasin invite tout d'abord les membres à visionner une vidéo pour présenter les sommes totales qui ont été investies en 2022 pour soutenir des projets et initiatives du milieu avec le FADM ainsi qu'avec les dons et les commandites.

Les membres visionnent la vidéo.

Après la vidéo, Mme Calasin indique qu'un montant de 1 181 682 \$ a été investi dans la communauté au cours de 2022, ce qui a permis une récupération d'impôt de 313 000 \$. Le solde du FADM au 31 décembre 2022 est de 1 276 000 \$. Elle signale que ce solde est constitué des fonds qui étaient disponibles au 31 décembre 2021, auxquels a été ajouté un montant de 616 000 \$ voté par les membres, lors de l'AGA 2022, comme détaillé dans le tableau qui suit :

<b>Fonds d'aide au développement du milieu</b>		
Fonds disponibles au 31 décembre 2021 (réserve)		<b>1 529 k\$</b>
Affectation au FADM adoptée par les membres lors de la dernière AGA		616 k\$
Somme nette d'impôt utilisée au cours de l'exercice		
Montant distribué	1 182 k\$	
Récupération d'impôt	(313) k\$	(869) k\$
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>		<b>1 276 k\$</b>

Mme Calasin invite les membres à visionner une courte vidéo portant sur le bilan de la distinction coopérative 2022 de la Caisse.

Les membres visionnent la vidéo du bilan de la distinction coopérative 2022.

### **3.4.1. Programme Don à l'ouverture de compte**

Mme Calasin présente le programme Don à l'ouverture de compte qui permet à la Caisse de remettre un don de 10 \$ à chaque ouverture de compte, à un organisme du milieu, au choix du nouveau membre, parmi une présélection de 4 organismes. Elle précise que les sommes accumulées depuis l'AGA 2022 seront remises ce soir. Elle poursuit en précisant que le programme prévoit un don additionnel de 5 000 \$ qui sera remis à l'un des 4 organismes, selon le choix que les membres présents feront un peu plus tard à l'aide d'un vote secret.

Pour permettre aux membres de faire un choix éclairé, une tribune de 2 minutes est accordée à chacun afin de présenter leur mission.

À tour de rôle, M. Xavier Lluís de Bouffe-Action de Rosemont, Mme Sukaina Jeannot du Bureau de la communauté haïtienne de Montréal, Mme Colette Casavant de Entre Mamans et Papas et M. Mohanb Djebrani de la Maison de quartier Villeray présentent la mission de l'organisme qu'ils représentent.

Après les présentations, Mme Calasin invite les membres à voter. Les membres en salle votent à l'aide des bulletins de vote remis en début de l'assemblée et les membres à distance votent sur la plateforme de Digicast.

Les scrutatrices procèdent au dépouillement des votes secrets. Le résultat du vote sera donné après le dépouillement, durant la période de questions.

#### 4. Période de questions

Mme Landry ouvre la période de questions de 15 minutes au conseil d'administration et informe les membres que si le temps ne permet pas de répondre à toutes les questions, celles-ci feront l'objet d'un suivi dans les meilleurs délais après l'assemblée.

Aucune question n'est posée durant la période de questions. Un commentaire est cependant émis et M. Cantin précise que les ristournes seront versées dans la semaine de la fin mai ou du début juin, mais que la date précise reste à confirmer.

Mme Landry ayant reçu les résultats des votes des membres pour le don additionnel de 5 000 \$ du programme Don à l'ouverture de compte, annonce qu'IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ de remettre le don additionnel de 5 000 \$ à Bouffe-Action de Rosemont.

Au nom des membres, des gestionnaires et des administrateurs, Mme Landry félicite Bouffe-Action de Rosemont.

#### 5. Propositions soumises au vote

##### 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)

Mme Landry invite les membres à visionner une vidéo portant sur cet élément distinctif de notre coopérative.

Les membres visionnent la vidéo sur la ristourne.

Après la vidéo, Mme Landry précise que le scénario qui est recommandé par le CA est le plus avantageux pour les membres et la communauté et totalement conforme aux encadrements applicables.

Mme Landry rappelle que les excédents se chiffrent à 27,2 M\$ et invite M. Cantin à présenter la façon de les répartir.

M. Cantin présente la recommandation du CA concernant la répartition des excédents annuels comme suit :

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	
	<b>Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres<sup>1</sup> 27 151 k\$</b>
	Affectation aux réserves plus-values et autres éléments 102 168 k\$
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM <sup>2</sup> 869 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes   ANNÉE PRÉCÉDENTE 29 k\$
	<b>Solde des excédents à répartir   AU 31 DÉCEMBRE 2022 130 217 k\$</b>
	Affectation au FADM (634) k\$
	Affectation à la RRE (22 312) k\$
	Affectation à la réserve générale (107 271) k\$
	<b>Solde des excédents à répartir 0</b>

<sup>1</sup> Inclut 4 681 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

<sup>2</sup> Net d'impôt

| FADM | Fonds d'aide au développement du milieu

| RRE | Réserve pour ristournes éventuelles

## Proposition de versement POUR L'ANNÉE 2022

**5 277 434 \$**

**634 339 \$**

FONDS D'AIDE AU  
DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

**4 643 095 \$**

RISTOURNES AUX MEMBRES

### Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES <sup>1</sup>	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			743 k\$
Épargne et placements		0,58 \$	462 k\$
Fonds			226 k\$
Prêts et marges de crédit			1 520 k\$
<b>RISTOURNE ASSURANCES<sup>2</sup></b>	<b>23 \$/1 000 \$ de prime</b>		<b>634 k\$</b>
<b>RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT<sup>2</sup></b>	<b>0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets</b>		<b>313 k\$</b>
<b>RISTOURNE PRODUITS<sup>2</sup></b>	<b>Montant de 50 \$<sup>3</sup></b>		<b>701 k\$</b>
<b>RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE<sup>2</sup></b>	<b>Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions</b>		<b>45 k\$</b>
<b>TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES</b>			<b>4 644 k\$</b>

<sup>1</sup> Soumise au vote lors de l'assemblée.

<sup>2</sup> Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

<sup>3</sup> Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ d'adopter la proposition du conseil d'administration pour le partage des excédents. Cette proposition de l'assemblée recommandée par le CA concernant la répartition des excédents annuels sera soumise au vote après les présentations de ce soir. Mme Landry mentionne que des informations additionnelles concernant le vote seront données plus tard.

## 5.2. Élection des membres du conseil d'administration

### • Nomination des officiers pour la période d'élection

Avant d'ouvrir la période d'élection, Mme Landry précise qu'elle agira comme présidente d'élection et qu'étant donné que la secrétaire du CA, Mme Calasin, est une personne candidate, M. Cantin agira comme secrétaire d'élection.

#### 5.2.1. Rapport du comité de mise en candidature

Mme Landry invite M. Bélisle, président du comité de mise en candidature à livrer le rapport du comité à l'Assemblée.

Au nom de ses collègues du comité de mise en candidature, M. Bélisle rappelle la démarche du profil collectif enrichi et informe les membres que toutes les personnes candidates feront une brève présentation un peu plus tard. M. Bélisle poursuit avec la présentation du rapport et donne les précisions suivantes :

L'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 18 janvier 2023 dans tous les établissements de la Caisse et sur ses canaux virtuels.

6 postes sont à combler et le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants :

Développement durable; et  
Technologie de l'information

4 femmes et 2 hommes pour atteindre la parité, les personnes non binaires étaient également invitées à soumettre leur candidature.

Des membres appartenant au groupe d'âge suivant :

Une Personne de 18-34 ans; trois personnes de 35-49 ans; et deux personnes de 50-64 ans.

2 personnes représentant la diversité ethnoculturelle.

À l'issue de l'Appel de candidatures, la Caisse a reçu 6 candidatures qui répondent aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

M. Bélisle précise qu'un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le site internet de la Caisse et est disponible à la Caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

M. Bélisle retourne la parole à la présidente.

### **5.2.2. Présentation des personnes candidates**

Mme Landry mentionne que les 6 candidatures éligibles à la fonction d'administrateur reçues dans les délais sont les suivantes :

1. Mme Sedef Calasin;
2. Mme Nicole Clouâtre;
3. Mme Karine Fortin;
4. M. Raymond Gagnon;
5. M. Davidsen Jugnah;
6. M. Zadig Papazian.

Mme Landry invite les membres à prendre connaissance du tableau synthèse des candidatures éligibles reçues et de quelles façons chacune d'entre elles vient répondre aux critères recherchés par le conseil d'administration pour atteindre son profil collectif cible.

Mme Landry invite les personnes candidates à se présenter à tour de rôle, par ordre alphabétique de nom de famille. Les présentations sont chronométrées et, par souci d'équité envers les personnes candidates, Mme Landry précise qu'elle avisera lorsque le temps sera écoulé. Les 6 personnes candidates se présentent à tour de rôle.

### 5.2.3. Élection par acclamation

Après les présentations, puisque la Caisse a reçu un nombre égal de candidatures au nombre de postes à combler, Mme Landry déclare élues aux postes de membres du conseil d'administration les personnes suivantes :

1. Mme Sedef Calasin
2. Mme Nicole Clouâtre
3. Mme Karine Fortin
4. M. Raymond Gagnon
5. M. Davidsen Jugnah
6. M. Zadig Papazian

Mme Landry félicite les administrateurs élus et réélus.

### 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Mme Landry précise aux membres qu'ils seront appelés à voter sur la répartition des excédents annuels (ristournes) au cours des 4 prochains jours.

Elle présente la façon de voter comme suit :

- Seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter.
- La réécoute de l'assemblée sera possible par le biais du bouton « mon vote » dans *AccèsD* ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse.
- Toute la documentation de référence est également disponible sur le site internet ou sur demande auprès de la Caisse :
  - Document présentant la proposition sur le partage des excédents et la ristourne;
  - Le rapport annuel qui contient le rapport financier de la Caisse.
- Pour voter, rendez-vous sur *AccèsD* et cliquez sur le bouton « Mon vote ». Des consignes claires seront disponibles pour enregistrer vos votes. Vous pouvez également accéder à la votation par le biais du site internet de notre caisse, et même, sur la page d'accueil du *desjardins.com*.
- Pour être habilités à voter, vous devrez d'abord être inscrits au service *AccèsD*. Vous pouvez le faire en contactant votre caisse. Notre plateforme de votation nous permet de confirmer que vous répondez bien aux qualités requises en tant que membre de plein droit;
- Nouveauté cette année! Vous avez la possibilité d'utiliser la borne de votation, dès l'ouverture de la période de votation et pour les quatre prochains jours aux différents centres de services de la Caisse.
  - Cette solution est ouverte à tous! Et a été mise en place afin de permettre de recueillir le vote des membres qui n'ont pas *AccèsD*

Dès la fin de l'assemblée ce soir, la période de votation sera ouverte pour les 4 jours. Il sera possible pour les membres de voter jusqu'au samedi 29 avril, à 23h59. À noter que seul notre centre de services de la rue Rachel est ouvert le samedi. Pour voter par le biais de la borne de votation le 29 avril, vous devrez donc vous rendre à ce centre.

Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.



24 à 48 heures suivant la fin de la période de votation, le résultat des votes sera publié sur le site internet de la Caisse et disponible auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle de ce soir, à moins d'un vote négatif.

Si jamais il y a un vote négatif sur la proposition, l'annonce des résultats ne mettra pas fin à l'assemblée, cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours.

Vous serez alors invités à voter sur une nouvelle proposition qui vous sera soumise pour une nouvelle période de votation.

Un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée.

## 6. Fin de la rencontre et remerciements

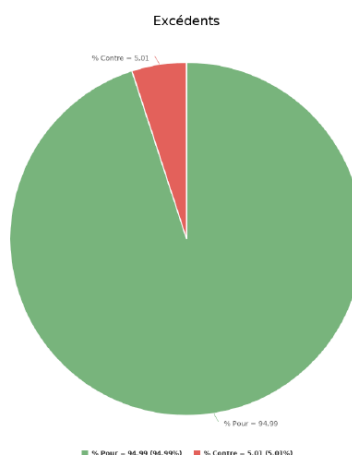
Mme Landry termine en remerciant les membres de leur participation à cette assemblée générale et félicite les administrateurs élus et réélus. Elle poursuit en remerciant les personnes qui l'ont accompagnée ce soir pour le bon déroulement de l'assemblée ainsi que tous les membres du conseil d'administration et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

## 7. Suivi des résultats de vote et Levée de l'assemblée

Les résultats des votes recueillis après la période de votation de 4 jours pour la répartition des excédents annuels sont de 94,99% en faveur. Les résultats figurent dans le tableau qui suit :

Caisse Desjardins du Coeur-de-l'Île  
Résultats de vote de l'assemblée générale annuelle 2023

Statut de la période de votation : Terminée



La période de votation de 4 jours étant terminée et les votes recueillis étant favorables, l'assemblée est levée le 30 avril 2023, à 23h59.

---

**Présidente**

---

**Secrétaire**